

**Compte-rendu du conseil de communauté du**

**23 octobre 2014**

L'an deux mille quatorze, le 23 octobre, à 18 heures 00, le Conseil de communauté de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire, dûment convoqué, s'est réuni Salle du Conseil Municipal, hôtel de Ville d'ORLEANS.

Sous la Présidence de M. Charles-Eric LEMAIGNEN,

Date de la convocation du Conseil de communauté : 16/10/2014

**ETAIENT PRESENTS :**

**BOIGNY-SUR-BIONNE** : M. Jean-Michel BERNIER, Mme Marie-Odile CROSNIER

**CHANTEAU** : M. Jannick VIE, Mme Nadine DUPRE

**CHAPELLE-SAINT-MESMIN (LA)** : M. Nicolas BONNEAU, Mme Valérie BARTHE-CHENEAU, M. Christian BOUTIGNY

**CHECY** : Mme Virginie BAULINET, M. Rémy RABILLARD

**COMBLEUX** : Mme Marie-Claire MASSON

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : M. Jean-Pierre BARNOUX

**INGRE** : M. Christian DUMAS, M. Philippe GOUGEON

**MARIGNY-LES-USAGES** : M. Eric ARCHENAUULT

**OLIVET** : M. Philippe BELOUET

**ORLEANS** : Mme Nathalie KERRIEN , M. Olivier CARRE, Mme Béatrice ODUNLAMI, M. Charles-Eric LEMAIGNEN, Mme Muriel SAUVEGRAIN, M. Florent MONTILLOT (à partir de 18 h 45), Mme Martine ARSAC , M. François LAGARDE , M. Thomas RENAULT , Mme Martine HOSRI , M. Michel MARTIN , Mme Martine GRIVOT , M. Soufiane SANKHON , Mme Florence CARRE (à partir de 18 h 15), M. Olivier GEFFROY , Mme Alexandrine LECLERC (pouvoir à M. GEFFROY jusqu'à 18 h 35 puis présente), Mme Chantal DESCHAMPS , M. Jean-Pierre GABELLE , Mme Stéphanie ANTON , M. Philippe LELOUP , Mme Muriel CHERADAME , M. François FOUSSIER , M. Philippe PEZET , Mme Béatrice BARRUEL , Mme Niamé DIABIRA , Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA , Mme Hayette ET TOUMI , M. Jean-Philippe GRAND , M. Philippe LECOQ , Mme Arlette FOURCADE (pouvoir à M. LECOQ jusqu'à 18 h 50 puis présente), M. Michel RICOUD

**ORMES** : M. Alain TOUCHARD Mme Jeanne GENET

**SAINT-CYR-EN-VAL** : Mme Evelyne SOREAU

**SAINT-DENIS-EN-VAL** : M. Jacques MARTINET, M. Jérôme RICHARD

**SAINT-HILAIRE-SAINT-MESMIN** : M. Patrick PINAULT Mme Valérie FRANCOIS

**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. David THIBERGE (à partir de 18 h 20), Mme Colette MARTIN-CHABBERT (à partir de 18 h 20), Mme Brigitte JALLET M. Michel DELPORTE

**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Marceau VILLARET, Mme Annie CHARTON, M. Pascal LAVAL

**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : M. Christian BOIS, Mme Murielle CHEVRIER

**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : Mme Chantal MORIO

**SARAN** : Mme Maryvonne HAUTIN M. Christian FROMENTIN, M. Laurent LHOMME

**SEMOY** : M. Laurent BAUDE, Mme Pascale LIPIRA



**ETAI(EN)T ABSENT(S) MAIS AVAI(EN)T DONNE POUVOIR :**

**BOU** : Mme Nicole WOJCIK donne pouvoir à M. Laurent BAUDE  
**CHECY** : M. Jean-Vincent VALLIES donne pouvoir à Mme Virginie BAULINET  
**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Marie-Agnès LINGUET donne pouvoir à M. Christian BOIS, Mme Sophie LOISEAU donne pouvoir à M. Jean-Pierre BARNOUX, M. Philippe DESORMEAU donne pouvoir à Mme Jeanne GENET  
**INGRE** : Mme Catherine MAIGNAN donne pouvoir à M. Christian DUMAS  
**MARDIE** : M. Christian THOMAS donne pouvoir à M. Eric ARCHENault  
**MARIGNY-LES-USAGES** : Mme Claude GRIVE donne pouvoir à Mme Nadine DUPRE  
**OLIVET** : M. Hugues SAURY donne pouvoir à M. Philippe BELOUET, M. Matthieu SCHLESINGER donne pouvoir à M. Alain TOUCHARD, Mme Fabienne D'ILLIERS donne pouvoir à Mme Béatrice BARRUEL, M. Horace SONCY donne pouvoir à Mme Annie CHARTON  
**ORLEANS** : M. Serge GROUARD donne pouvoir à M. Charles-Eric LEMAIGNEN, M. Yann BAILLON donne pouvoir à Mme Nathalie KERRIEN, M. Michel BRARD donne pouvoir à Mme Corinne LEVELEUX-TEIXEIRA  
**SAINT-CYR-EN-VAL** : M. Christian BRAUX donne pouvoir à Mme Evelyne SOREAU  
**SAINT-DENIS-EN-VAL** : Mme Marie-Philippe LUBET donne pouvoir à M. Jérôme RICHARD  
**SAINT-JEAN-DE-BRAYE** : M. Bruno MALINVERNO donne pouvoir à M. David THIBERGE (à partir de 18 h 20)  
**SAINT-JEAN-DE-LA-RUELLE** : M. Christophe CHAILLOU donne pouvoir à M. Marceau VILLARET, Mme Véronique DESNOUES donne pouvoir à M. Pascal LAVAL  
**SAINT-PRYVE-SAINT-MESMIN** : M. Thierry COUSIN donne pouvoir à Mme Chantal MORIO  
**SARAN** : Mme Sylvie DUBOIS donne pouvoir à Mme Maryvonne HAUTIN

**ETAI(EN)T ABSENT(S) EXCUSE(S) :**

**FLEURY-LES-AUBRAIS** : Mme Fabienne LEPROUX-VAUZELLE, Mme Carole CANETTE  
**MARDIE** : Mme Clémentine CAILLETEAU-CRUCY  
**OLIVET** : Mme Sophie PALANT  
**SAINT-JEAN-LE-BLANC** : Mme Françoise GRIVOTET

Mme Niamé DIABIRA remplit les fonctions de Secrétaire de séance.

<b>Nombre de conseillers composant l'assemblée</b> .....	<b>95</b>
Nombre de conseillers en exercice .....	95
Quorum .....	48

Les délibérations suivantes ont été adoptées :

**Projet d'agglomération – Nouvelle gouvernance – Point d'avancement – Information orale**

M. LEMAIGNEN a présenté le contenu global de la réunion du 27 septembre à laquelle ont été conviés les conseillers communautaires, les conseillers municipaux des 22 communes, les cadres dirigeants des communes et de l'agglomération ainsi que les membres du Conseil de développement. Il a précisé que la démarche s'était poursuivie avec la réunion du 13 octobre et le travail en ateliers.



## **ASSEMBLEES DELIBERANTES**

### AD 01 - Assemblées délibérantes - Approbation du procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 8 juillet 2014

Le conseil de communauté a approuvé le procès-verbal de la séance du conseil de communauté du 8 juillet 2014.

### AD 02 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des délibérations prises par le bureau du 7 octobre 2014 sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des délibérations adoptées par le bureau du 7 octobre 2014 en vertu de la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 prise en application des dispositions de l'article L. 5211-10 du code général des collectivités territoriale.

### AD 03 - Assemblées délibérantes - Compte-rendu des décisions prises par le président sur délégation du conseil de communauté

Le conseil de communauté a pris acte des décisions prises par le président de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire dans le cadre des attributions qui lui ont été déléguées par le conseil de communauté ainsi que des marchés à procédure adaptée passés compris entre 4 000 et 50 000 € HT.

### AD 04 - Etablissement public foncier local interdépartemental (EPFLI Foncier Cœur de France) - Désignation des représentants de la communauté d'agglomération

Le conseil de communauté :

- a décidé de faire application pour la présente, de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales, qui prévoit la possibilité, par un vote à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret pour la désignation des représentants de la Communauté d'agglomération au sein de l'établissement public foncier local interdépartemental dénommé « EPFLI Foncier Cœur de France »,

- a désigné les représentants de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au sein de l'« EPFLI Foncier Cœur de France », à savoir :

	<b>délégués titulaires</b>	<b>délégués suppléants attitrés</b>
Assemblée générale	Muriel CHERADAME	Olivier CARRE
Assemblée générale	Michel MARTIN	Christian BRAUX
Assemblée générale	Alain TOUCHARD	Eric ARCHENAUULT
Assemblée générale	Hugues SAURY	Christian BOIS
Assemblée générale	Jean-Pierre BARNOUX	Christian FROMENTIN
Assemblée générale	Nicolas BONNEAU	Christian DUMAS
Assemblée générale	Nicole WOJCIK	Carole CANETTE
Assemblée générale	Laurent BAUDE	Bruno MALINVERNO
Assemblée générale	Christian THOMAS	Jacques MARTINET



## FINANCES ET MOYENS GÉNÉRAUX

### FMG 01 - Finances - SEMDO - Modification de la composition du capital – Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé la modification envisagée de la composition du capital de la SEMDO consécutive au rachat, par la commune d'Orléans, des 120 actions détenues par la société Thélem Assurances et des 105 actions détenues par la société Franpart,
- a pris acte de la nouvelle répartition du capital qui résultera de la délibération correspondante du conseil d'administration de la SEMDO et a autorisé les représentants de la communauté d'agglomération à la SEMDO à se prononcer favorablement sur la nouvelle répartition du capital.

### FMG 02 - Finances - SA HLM Immobilière Val de Loire - Construction de 24 logements situés ZAC du Grand Hameau à Saint-Jean-de-Braye - Garantie d'un emprunt de 2 367 009 € à hauteur de 50 %- Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 1 183 504,50 €, représentant 50 % d'un prêt de 2 367 009 €, que la SA HLM Immobilière Val de Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM Immobilière Val de Loire.
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM Immobilière Val de Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

### FMG 03 - Finances - SA HLM France Loire - Acquisition de 13 logements situés rue de Pailly à La Chapelle-Saint-Mesmin - Garantie d'un emprunt de 1 757 484 € à hauteur de 50 % - Approbation

Le conseil de communauté :

- a accordé sa garantie pour le remboursement de la somme de 878 742 €, représentant 50 % d'un prêt de 1 757 484 €, que la SA HLM France Loire souscrit auprès de la Caisse des dépôts et consignations,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à intervenir au contrat de prêt qui sera passé entre la Caisse des dépôts et consignations et la SA HLM France Loire,
- a autorisé Monsieur le Président ou le Vice-Président délégué à signer la convention de garantie qui sera passée entre la SA HLM France Loire et la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire.

### FMG 04 - Système d'Information et Patrimoine durable - Gestion Interne - Remboursement des frais d'affranchissement du courrier de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire - Approbation d'une convention à passer avec la commune d'Orléans

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention relative au remboursement des frais d'affranchissement du courrier de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à passer avec la commune d'Orléans,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer ladite convention.



FMG 05 - Achat public - Adhésion à la centrale d'achat APPROLYS - Approbation de la convention constitutive du groupement d'intérêt public APPROLYS - Délégation au président

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'adhésion de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire au GIP Centrale d'achat APPROLYS,
- a accepté les termes de la convention constitutive du GIP présentée à l'assemblée générale,,
- a autorisé Monsieur le Président ou son représentant à signer le courrier valant signature de la convention constitutive et adhésion au GIP Centrale d'achats APPROLYS,
- a décidé, par un vote à l'unanimité, de ne pas recourir au scrutin secret, en application de l'article L.2121-21 du code général des collectivités territoriales pour la désignation du représentant de la communauté d'agglomération appelé à siéger à APPROLYS,
- a désigné M.PINAULT en tant que représentant de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire à l'assemblée générale d'APPROLYS et sa suppléante Mme SAUVEGRAIN et l'a autorisé, le cas échéant, à exercer les fonctions d'administrateur au sein du conseil d'administration,
- a conféré délégation à Monsieur le Président à l'effet de recourir à la centrale d'achat APPROLYS, pour les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil fixé à l'article 26 du code des marchés publics (seuil des marchés de fournitures et services des collectivités territoriales au-dessus duquel le code des marchés publics impose de recourir à des procédures formalisées) et modifier à cet effet la délibération n° 4783 du conseil de communauté du 10 avril 2014 donnant délégation au président en la complétant par un alinéa 54 ainsi rédigé : « 54 - recourir à la centrale d'achat APPROLYS pour les marchés et accords-cadres d'un montant inférieur au seuil fixé à l'article 26 du code des marchés publics (seuil des marchés de fournitures et services des collectivités territoriales au-dessus duquel le code des marchés publics impose de recourir à des procédures formalisées) et prendre dans ce cadre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement des marchés, accords-cadres et de leurs avenants éventuels, nécessaires à la satisfaction des besoins de la Communauté d'Agglomération Orléans Val de Loire », et modifier la délibération n° 4784 du conseil de communauté du 10 avril 2014 donnant délégation au bureau afin de supprimer à l'alinéa 4 les termes « ou autre centrale d'achat ».

## **AMENAGEMENT ECONOMIQUE**

AE 01 - Aménagement économique - Soutien à la création d'entreprises - Attribution d'une subvention à l'association Initiative Loiret

Le conseil de communauté a décidé d'attribuer à l'association Loiret Initiative une subvention globale de fonctionnement d'un montant de 20 000 € pour l'année 2014,

AE 02 - Aménagement économique - Soutien à la création d'entreprises - Attribution d'une subvention à la Boutique de gestion d'Orléans et du Loiret (BGE Loiret) - Approbation d'une convention de partenariat

Le conseil de communauté :

- a décidé d'attribuer à la boutique de gestion d'Orléans et du Loiret une subvention de fonctionnement d'un montant de 32 000 € pour l'année 2014,
- a approuvé la convention d'attribution de subvention correspondante à passer avec la boutique de gestion d'Orléans et du Loiret et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.



AE 03 - Aménagement économique - Aide économique - Commune d'Orléans - Convention passée avec la société Rubycom - Approbation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention passée avec la société RUBYCOM ayant pour objet de prendre en compte les emplois conjointement créés par les sociétés Rubycom et FACILYT'K, cette dernière étant une société sœur de RUBYCOM,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.

AE 04 - Aménagement économique - Marché public de services - Entretien des espaces verts des zones d'activités communautaires - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a décidé le lancement d'un appel d'offres ouvert en vue la passation de marchés publics pour l'entretien des espaces verts des parcs d'activités communautaires,

- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant et a autorisé M. le Président à lancer la procédure et à signer tout document relatif à cette affaire.

## **GRANDS PROJETS ECONOMIQUES, GRANDES ENTREPRISES, INNOVATION**

GPE 01 - Grands projets économiques - Grandes entreprises - Innovation - Pôle de compétitivité "DREAM " - Projet Smart Agriculture System - Approbation d'une convention de financement à passer avec la société CYBELETECH et le département du Loiret - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté a approuvé la convention passée avec la société CYBELETECH et le département du Loiret, ayant pour objet une participation au financement du projet de recherche et de développement collaboratif ayant reçu la labellisation du FUI « SAS » pour un montant de 50 000 € et a autorisé le Président à signer ladite convention.

## **EMPLOI**

EMP 01 - Insertion par l'emploi - Convention de mise à disposition de locaux passée avec la Maison de l'Emploi - Renouvellement - Approbation d'un avenant n° 2

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 2 à la convention de mise à disposition de locaux passée avec la Maison de l'Emploi ayant pour objet de prendre en compte, pour l'année 2014, l'ajustement du taux d'occupation des locaux à l'occupation effective et la modification en conséquence des participations financières,

- a autorisé Monsieur le Président de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à signer cet avenant n° 2.

EMP 02 - Insertion par l'emploi - Convention d'attribution de subvention passée avec l'association "Les Ateliers de la Paésine" - Ajustement du plan de financement- - Approbation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention passée avec l'association « Les Ateliers de la Paésine », ayant pour objet de prendre en compte le nouveau plan de financement,

- a autorisé Monsieur le Président à signer ledit avenant.



EMP 03 - Insertion par l'emploi - Attribution de subventions d'investissement aux structures d'insertion - Approbation de trois conventions

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Aabraysie Développement pour l'achat de matériel permettant le développement de l'opération d'accompagnement de l'ACI et de la régie de quartier pour un montant de : ..... 5 422,33 €
- a approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association RESPIRE pour le renouvellement d'une partie du matériel utilisé par les salariés en insertion, pour un montant de : ..... 4 600 €
- a approuvé l'attribution d'une subvention d'investissement à l'association Val Espoir pour l'achat de matériel permettant le développement de l'opération d'accompagnement de l'ACI pour un montant de : ..... 7 635 €
- a approuvé les conventions correspondantes.

**VILLES ET TERRITOIRES DURABLES**

VTD 01 - Politique de la ville - Commune de Saint-Jean-de-la-Ruelle - Quartier des Chaises - Etude économique et urbaine - Marché public de services - Lancement d'une procédure adaptée

Le conseil de communauté :

- a approuvé le lancement d'une consultation pour la passation d'un marché à procédure adaptée en vue de la réalisation d'une étude du quartier des Chaises à Saint-Jean-de-la-Ruelle,
- a autorisé M. le président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

VTD 02 - Habitat logement - Fonds unifié logement - Dispositif de soutien des associations pratiquant la sous-location - Attribution d'une subvention au département du Loiret - Approbation d'une convention annuelle 2014

Le conseil de communauté :

- a attribué au département du Loiret une subvention d'un montant de 10 000 €, pour l'exercice 2014, dans le cadre du dispositif particulier de soutien aux associations pratiquant la sous-location,
- a approuvé la convention annuelle relative au dispositif de garantie aux associations pratiquant la sous-location correspondante à passer avec le département du Loiret et a autorisé Monsieur le Président à signer ladite convention.

VTD 03 - Prévention - Association " Aide aux victimes du Loiret " - Attribution de la subvention de fonctionnement au titre de l'année 2014 - Approbation d'une convention

Le conseil de communauté :

- a pris acte du rapport d'activité 2013 et des états comptables et fiscaux au 31/12/2012 de l'Association « Aide aux victimes du Loiret » (AVL),
- a approuvé l'attribution d'une subvention de fonctionnement de 28 500 € au titre de l'année 2014,
- a autorisé le président à signer la convention annuelle.



VTD 04 - Foncier - Adhésion au Groupement d'étude et de développement de l'économie forestière du Loiret et de la Sologne

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire au Groupement d'étude et de développement de l'économie forestière du Loiret et de la Sologne,
- a approuvé le versement de la cotisation au titre de 2014 pour un montant de 77 € TTC.

**MOBILITE**

MOB 01 - Mobilité - CLEO - Liaison Est Ouest- Convention de subvention passée avec la région Centre - Modifications diverses - Avenant n°1

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n°1 à la convention attributive de subvention relative au financement de la deuxième ligne de tramway ayant pour objet de modifier la liste des dépenses subventionnables sans pour autant modifier le montant maximal de subvention
- a autorisé le Président ou son représentant à signer ledit avenant n° 1.

MOB 02 - Mobilité - Mise en place d'une centrale d'information multimodale (C.I.M) en région Centre - Exploitation et financement - Convention multipartenariale passée avec la région Centre et les autorités organisatrices de transport - Passation d'un avenant n° 1

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'avenant n° 1 à la convention multi-partenariale relative à l'exploitation et au financement de la centrale d'information multimodale en région Centre passée avec la région Centre et les autres autorités organisatrice des transports ;
- a autorisé le Président à signer ledit avenant n° 1.

**GESTION DES DECHETS**

GD 01 - Gestion des Déchets - Marché public de conception /financement /construction /exploitation de l'U.T.O.M. passé avec la société ORVADE - Dispositions relatives aux modalités de répartition des recettes électriques suite à l'échéance du " contrat d'obligation d'achat EDF " et au passage sur le marché libre de vente d'électricité - Approbation d'un avenant n° 23.

Question retirée de l'ordre du jour

**INFRASTRUCTURES**

INF 01 - Infrastructures - Communes de Chanteau, Fleury-les-Aubrais, Saran - Liaison RD2020-RD97 - Convention de gestion et d'entretien relative à la réalisation de travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la route départementale 97, à passer avec les communes de Fleury-les-Aubrais, Chanteau et le département du Loiret

Le conseil de communauté :

- a approuvé la convention de gestion et d'entretien relative à la réalisation de travaux d'aménagement d'un carrefour giratoire sur la route départementale 97, à passer avec les communes de Fleury-les-Aubrais, Chanteau et le département du Loiret,
- a autorisé M. le Président signer la convention et tout document afférent.



INF 02 - Infrastructures - Aménagement économique - Entretien courant d'éclairage public - Marchés publics de travaux - Lancement d'un appel d'offres ouvert - Approbation du dossier de consultation des entreprises

Le conseil de communauté :

- a décidé de lancer un appel d'offres ouvert, décomposé en deux lots, en vue de la passation de marchés publics à bons de commande pour les travaux d'entretien courant de l'éclairage public,
- a approuvé le dossier de consultation des entreprises correspondant,
- a autorisé M. le Président à lancer la procédure et à signer tout document à cet effet.

INF 03 - Infrastructures - Adhésion à l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité - Approbation

Le conseil de communauté :

- a approuvé l'adhésion de la communauté d'agglomération Orléans Val de Loire à l'Institut des routes, des rues et des infrastructures pour la mobilité,
- a approuvé le versement de la cotisation au titre de 2014 pour un montant de 500 € TTC.

Fait à Orléans, le 28 OCT. 2014

Le Président de la Communauté  
d'agglomération Orléans Val de Loire

Charles-Eric LEMAIGNEN

**AFFICHAGE LEGAL DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE LA COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION ORLEANS VAL DE LOIRE**

**AVIS AU PUBLIC**

*Le public est informé que les délibérations adoptées par le conseil de la Communauté d'agglomération Orléans Val de Loire lors de la présente séance sont à disposition et librement accessibles à toute personne désirant les consulter à l'accueil de l'Agglo et au service des Assemblées – Espace Saint Marc – 5 place du 6 juin 1944 à Orléans pendant une durée de deux mois, et ce à compter de ce jour.*

**La présente mise à disposition vaut affichage au sens de l'article L. 2131-1 du code général des collectivités territoriales.**